



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 5 OCTOBRE 2018

# A CAUSSADE, LE PROJET DE BARRAGE ENFIN REMIS EN QUESTION PAR LE GOUVERNEMENT

Cet été, cédant à la pression du lobby irrigant, la préfecture du Lot-et-Garonne a donné son feu vert à la construction d'un nouveau barrage d'irrigation dans le bassin Adour Garonne. Une décision irresponsable, à laquelle se sont opposés France Nature Environnement et la SEPANSO Aquitaine. Nos associations se réjouissent de constater que le gouvernement s'est enfin saisi du dossier : les Ministres de l'Ecologie et l'Agriculture demandent désormais à la Préfète de retirer de son autorisation, manifestement illégale.

### La préfète du Lot-et-Garonne, contrainte de retirer son autorisation

Soulagement pour les associations : les Ministres François de Rugy et Stéphane Travert ont reconnu l'illégalité du projet de barrage de Caussade, et demandé à la Préfète du Lot et Garonne le retrait de « l'encombrante » autorisation. A l'heure où [un rapport sur la gestion quantitative de l'eau dans un contexte de changement climatique](#) vient d'être rendu public, pointant du doigt l'absence de véritable stratégie des porteurs de projets pour réaliser des économies d'eau, et les risques de développement de stockages d'eau surdimensionnés et encouragés par de généreuses subventions publiques, la construction d'un tel barrage est inacceptable.

Coûteux et destructeur de biodiversité, il participe au maintien d'un mode agricole intensif, gourmand en eau. Il avait reçu de nombreux avis défavorables tout au long de l'instruction administrative : absence de prise en compte des 6000 stockages existants dans le département, détérioration de la qualité des eaux, impacts sur les 50 espèces menacées largement sous-estimés, absence d'adaptation des productions agricoles au réchauffement climatique, stockage d'eau surdimensionné...

« Ce retrait est une première victoire pour France Nature Environnement. L'Etat admet enfin que le barrage de Caussade est un projet passéiste, mal ficelé, qui ne justifie ni les nombreux dégâts qu'il va causer à l'environnement, ni la privatisation de l'eau », déclare **Anne Roques, juriste à France Nature Environnement**. France Nature Environnement attend désormais de la préfète qu'elle retire officiellement son autorisation. L'audience en référé prévue initialement aujourd'hui est reportée au 17 octobre devant le tribunal administratif de Bordeaux.



## FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

### **Non, les barrages et retenues d'eau ne sont pas la solution pour les agriculteurs**

La chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne va devoir admettre que son lobbying intensif, sinon brutal, envers les pouvoirs publics concernant ce projet est contre-productif. Il est indispensable de remettre à plat le dossier et de l'inscrire enfin dans un projet de territoire, fruit d'une concertation associant tous les acteurs, dont l'objectif est bien d'atteindre une gestion équilibrée de la ressource en eau, avec des usages économes et une préservation des milieux aquatiques. La politique du tout barrage est archaïque et date désormais d'un siècle révolu.

*« Notre agriculture doit s'adapter aux contraintes du changement climatique. Ce n'est plus à la nature de s'adapter aux pratiques humaines, mais bien l'inverse ! Nous devons changer en profondeur nos modèles de production agricole, choisir des cultures adaptées à la disponibilité des ressources en eau et réfléchir ensemble à un usage collectif et partagé d'une ressource qui se fera de plus en plus rare »* conclut **Cécile Claveirole, pilote du réseau Agriculture de France Nature Environnement.**

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 71 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur [fne.asso.fr](http://fne.asso.fr), Facebook et Twitter (@FNEasso).